

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Commande de prestation de service d'accueil de mineurs et de gestion de la bibliothèque municipale sur juillet/août 2021

Séance du 03 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à dix-neuf heure et six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Corinne BOYER, Gerard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

Jacques FUMEX (pouvoir à M Jacques DRHOUIIN), Didier BOURGEAIS (pouvoir à M Philippe EMIN)  
Stéphane LYAUDET (pouvoir à Mme Claire BILLON-BERTHET), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Karine LIEVIN)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance** : Jessie MARIN

**Soit** : 25 présents, 4 pouvoirs

**Vu** la délibération n° 2021-062 concernant le lancement de la procédure de Délégation de Service Public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale ;

**Considérant** que les activités d'accueil de mineurs et la bibliothèque municipale sont gérées par l'association « Les 7 Lieux » dans le cadre d'une convention renouvelée depuis plusieurs années et dont le dernier avenant, signé du 6 novembre 2020, prend fin le 30 juin 2021.

La commune a décidé de recourir à une délégation de service public pour la gestion de ces activités qui prendra effet dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20210603-DE-2021-077-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021
--

**Considérant** que la période de pandémie sera en accalmie et qu'un confinement ne devrait pas se renouveler cet été, et qu'il sera donc nécessaire d'assurer ces activités durant la période des vacances scolaires d'été 2021, la commune souhaite exceptionnellement acheter cette prestation de service en gré à gré pour une durée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, selon les critères suivants :

- La commune de Plateau d'Hauteville demande un dispositif d'accueil et d'animation périscolaires pour les élèves de l'école du Turluru qui fonctionnera en période scolaire du 1<sup>er</sup> au 6 juillet 2021 soit pour 4 jours, aux horaires habituels les matins, midis et soirs.

- la commune demande la mise en place des activités de loisirs (extrascolaire) pour la période de Juillet/août 2021 soit un accueil des mineurs avec et sans hébergement, à la journée ou demi-journée, réparti sur 4,5 semaines du 07 juillet au 31 août, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h ; soit 22 journées (fermeture du dispositif d'accueil du 07 au 31 août). L'accueil extrascolaire des enfants s'effectue comme actuellement dans l'école du Turluru à Hauteville.

- La commune confie au prestataire la gestion de la bibliothèque municipale selon le planning habituel :

- Le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 17h00 ; soit 4 journées
- Le vendredi de 14h00 à 17h00 ; soit 6 demi-journées
- Le samedi de 9h30 à 12h00 ; soit 6 demi-journées

M. le Maire informe l'assemblée que l'association « Les 7 Lieux », actuellement en charge de ces activités pour la commune, a transmis son offre de prix égale à 18 116€ TTC pour 26 jours de périscolaire et extrascolaire, 4 jours et 12 demi-journées de gestion de la bibliothèque municipale.

Cette offre a été étudiée lors de la commission Education le 18 mai 2021. Ce prix proposé pour la prestation n'a pas appelé de commentaires de la part des commissaires et s'avère en cohérence de prix et de moyen à la pratique précédente sous convention.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTÉ** l'offre formulée par l'association « Les 7 Lieux » pour réaliser la prestation d'accueil de mineurs et de gestion de la bibliothèque municipale portant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021 pour un montant de 18 116€TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à engager la dépense relative à ladite commande ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20210603-DE-2021-077-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2021  
Date de réception préfecture : 21/06/2021